PRESTO N°101

Fédération Nationale FO de l'Action Sociale
Libres et Indépendants

ANALYSE FORCE OUVRIÈRE DU RAPPORT BOURGUIGNON

FNAS FO - 7, passage Tenaille - 75014 PARIS
☎ : 01 40 52 85 80 🗎 : 01 40 52 85 79 @ : lafnas@fnasfo.fr : www.fnasfo.fr

SPS FO - 153-155, rue de Rome - 75017 PARIS
☎ : 01 44 01 06 00 🗎 : 01 42 27 21 40 @ : fo.sante-sociaux@fosps.com

EN GUISE D'INTRODUCTION

Vous trouverez dans ce numéro 101 de PRESTO, les analyses Force Ouvrière et les documents utiles à la compréhension des objectifs du rapport Bourguignon dans le contexte « austéritaire » en cours.

Ce rapport s'inscrit dans le puzzle général de la casse de l'hôpital public et du secteur sanitaire, social et médico-social au nom des politiques d'austérité.

Le rejet de cette politique ne cesse de s'exprimer, que ce soit au travers les grèves et les mobilisations dans de nombreux établissements, soit au plan national comme cela a été le cas le 25 juin et le 1er octobre dernier.

Ce gouvernement poursuit et renforce la rigueur budgétaire. Le projet de loi de Finances (PLF) 2016 fragilise encore les services publics de la République. Il accroît la suppression de missions et prestations publiques et sociales, à quelques mois de la mise en œuvre de la « réforme » territoriale et des 13 Régions. Quant au projet de loi de Financement de la sécurité sociale, il confirme un taux historiquement bas de l'ONDAM pour 2016.

Après les 18 milliards de réductions budgétaires en 2015 qui pèsent déjà sur les services publics et sociaux, ce sont 16 milliards d'économies supplémentaires qui vont être mis en œuvre. Ils participent aux 50 milliards d'économies publiques imposées sur 2015/2017 afin de financer le pacte de responsabilité et ses 41 milliards d'aides publiques aux entreprises sans effet sur l'emploi.

Les conséquences de cette austérité imposée sont déjà très concrètes : les effets sur l'emploi local sont dévastateurs, les inégalités et la paupérisation explosent et les suppressions des services publics et sociaux de proximité n'ont jamais été aussi importantes. En outre, les regroupements hospitaliers (GHT) préconisés par la loi Touraine (dont nous demandons toujours l'abandon) ont pour objectif de réduire la voilure et de supprimer des milliers de postes.

Les combats en commun que nous menons depuis des années, SPS et FNAS FORCE OUVRIERE, en défense du secteur public hospitalier, sanitaire, social et médico-social contre ces politiques suicidaires socialement, économiquement et démocratiquement sont justes. Ils se poursuivront le 27 octobre prochain dans le cadre des Etats Généraux des Salariés en Résistance initiés par la FNAS afin de renforcer le camp de la résistance et permettre ainsi de gagner sur toutes nos revendications.

Merci à Christian BEAUTIER et à Jean-Philippe BOYE pour leurs contributions aux différents textes et déclarations que trouverez dans ce document et pour leur participation militante active à la Commission Paritaire Consultative. Grâce à FORCE OUVRIERE et aux nombreuses déclarations que nous avons pu y faire, la CPC ne fut pas que consultative. La volonté affichée de la transformer pour la rendre inodore et incolore par l'introduction des « usagers » démontre s'il en faut que notre activité syndicale y a été pertinente et a gêné ceux qui recherchaient à tout prix le consensus.

Et comme le disait Fernand PELLOUTIER, *« ce qui manque à la classe ouvrière, c'est la science de son malheur ».* Nous tentons avec ce PRESTO de contribuer à cette éducation et à la préparation du rapport de force

Bonne lecture !

Paris, le 5 octobre 2015

Pascal CORBEX secrétaire général de la FNAS FO
Didier BERNUS, secrétaire général de la fédération des SPS FO

ANALYSE FO DU RAPPORT BOURGUIGON

La Commission Nationale des Travailleurs Sociaux FORCE OUVRIERE de la Fédération des Personnels des Services Publics et de Santé (Hospitaliers et Territoriaux) complétée par la présence de camarades de la Fédération Nationale de l'Action Sociale s'est réunie à plusieurs reprises.

Elle a mené sa réflexion sur la situation des personnels socio-éducatifs des secteurs public et privé, les revendications avancées par FORCE OUVRIERE et les actions de développement syndical proposées.

Ses travaux ont dégagé une analyse au plus près des réalités de terrain sur les questions salariales, statutaires, conventionnelles, du devenir des diplômes d'état, de l'emploi et des conditions d'exercice.

L'actualité qui a porté sur le projet de réforme des diplômes du Travail Social examiné par la Commission Professionnelle Consultative du Travail Social de l'Intervention Sociale (CPC), les groupes de travail instaurés au sein du Conseil Supérieur du Travail Social préparant les Etats Généraux du Travail Social initiés par la Ministre des Affaires Sociales et la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion, le rapport de la députée Brigitte Bourguignon qui s'en est suivi et les déclarations du premier ministre, sont au cœur de ce document FORCE OUVRIERE.

Des analyses que nous avons faites collectivement, il en ressort que les projets de réforme des diplômes d'état constituent l'instrument de remise en cause des niveaux de qualification et des statuts professionnels.

I - L'austérité – cadre des projets de réformes des diplômes du Travail Social

Les projets de réforme des diplômes du Travail Social interviennent dans un contexte de restrictions budgétaires programmées par le gouvernement et la Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes visant à imposer une baisse drastique des dépenses publiques de 3 milliards d'économies supplémentaires en trois ans corollaires de la mise en œuvre du pacte de responsabilité, de la loi Macron et de la loi dite de modernisation de la santé, des réformes territoriales et de l'Etat.

Ce ne sont pas moins de 54 milliards de coupes dans les dépenses publiques et sociales qui visent à réduire l'accès aux droits à la santé, à l'éducation et à la solidarité…

FORCE OUVRIERE est à l'initiative du refus des politiques « austéritaires » imposées par la Commission Européenne mises en œuvre par le gouvernement. Les Fédérations FO SPS et FNAS soutiennent sans relâche les salariés mobilisés dans de nombreux établissements pour défendre leurs droits et leurs revendications, comme à l'APHP où les personnels, par la grève, refusent depuis plusieurs semaines les menaces de suppression de 4000 emplois.

La politique d'austérité tend à imposer des restructurations massives, des disparitions de services publics, à contraindre les fusions d'établissements et de services, à programmer les destructions d'emplois et remettre en cause les droits conventionnels pour les salariés du secteur privé et statutaires pour ceux du secteur public.

II - La réduction du coût du travail, objectif de la réforme des diplômes

Le projet de réforme des Diplômes du Travail Social voté en CPC, contre les voix de FORCE OUVRIERE et de la CGT notamment, s'inscrit dans la logique de réduction des coûts du travail et des services publics. Cette logique préside à la volonté de remettre en cause les qualifications fondées historiquement sur des diplômes généralistes spécifiques.

La refonte des diplômes au cœur des projets de « réforme » prépare des glissements de fonctions et de tâches visant la réduction des effectifs et l'ajustement à la baisse des rémunérations. La conséquence ne peut qu'entraîner la déqualification des diplômes et la baisse d'attractivité des métiers du social et du médico-social.

FORCE OUVRIERE continue de rappeler à ses interlocuteurs ministériels son opposition à la nouvelle réingénierie des diplômes du travail social, dans la continuité du vote des représentants de la FNAS et de la FSPS au sein de la CPC, contre les projets de réformes des diplômes de niveaux V, IV et III présentés par le ministère et dont nous demandons le retrait.

III- Remise en cause des qualifications fondées historiquement sur les diplômes généralistes spécifiques.

Le projet de réforme des Diplômes du Travail Social soumis à la Commission Professionnelle Consultative du Travail Social et de l'Intervention Sociale (CPC) du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé s'inscrit dans la logique économique globale de réduction des coûts du travail et de limitation des services publics et de mission de service public rendu à la population, via la remise en cause des qualifications fondées historiquement sur des diplômes généralistes spécifiques.

La polyvalence est au cœur des projets de réforme, préparant des glissements de fonctions et de tâches, visant la réduction du nombre des emplois et des rémunérations, et de facto, accentuant la déqualification et la baisse d'attractivité des diplômes du social et du médico-social.

IV – Une profonde remise en question de la place et du rôle des Travailleurs sociaux, et de leurs modalités d'intervention

Le rapport du Conseil Supérieur du Travail Social commandé par la ministre des Affaires Sociales – Me Touraine, dans la perspective d'« Etats Généraux du Travail Social », remis le 18 février 2015, est considéré par FORCE OUVRIERE et la très grande majorité des professionnels sociaux du secteur public comme du privé, comme une provocation et une atteinte grave aux qualifications et aux statuts professionnels.

Il remet fondamentalement en question la place et le rôle des Travailleurs Sociaux et ambitionne de transformer radicalement le Travail Social dans sa substance et sa finalité autant que dans les moyens humains pour l'exercer.

Il tente de supprimer ce qui fait l'histoire même du Travail Social et de sa fonction dans le cadre républicain. En prétendant modifier les missions et les modes d'intervention professionnels, c'est l'identité même du Travail Social qu'il atteint.

Les auteurs des différents rapports du CSTS prétendent démontrer que « le Travail Social n'est plus adapté aux besoins des populations », et que de fait, « le travail des professionnels ne répond plus aux besoins des populations ».

En conséquence de quoi, la formation des Travailleurs Sociaux et les diplômes nationaux qui leur sont délivrés ne seraient pas adaptés, selon les prétendus experts requis par le ministère au sein du CSTS.
Les auteurs préconisent de « remettre profondément en question la place et le rôle du Travailleur Social, ainsi que ses modalités d'intervention… » et pour cela, jugent indispensable de « transformer en profondeur les modes d'action de l'intervention sociale ».

« Il s'agit de rompre avec l'idée de continuité de la prise en charge, et d'envisager non plus un usager au cœur du dispositif, non pas au centre des attentions » (ASH 18/02/2015 p.26). Observons que dans un autre rapport, les auteurs déploraient que l'usager ne soit plus au centre du dispositif.

Les membres de la Commission Professionnelle considèrent que FORCE OURVRIERE tire à juste titre la conclusion selon laquelle l'usager n'est pas plus au centre du dispositif avec ces préconisations, qu'il ne l'est avec la loi du 02 janvier 2002 Rénovant l'Action Sociale et Médico-Sociale qui, au-delà des déclarations d'intention, n'établit aucune obligation de moyens opposables au financement de l'offre éducative, sociale, thérapeutique et de soins de la part des autorités de tarification.

L'approche théorique dont s'inspirent les auteurs du rapport du CSTS place la clinique de la relation d'aide… en opposition aux besoins de la personne aidée, assujettissant la réponse aux besoins des personnes à la contrainte de la réduction des déficits publics. « La perversion de la cité commence par la fraude des mots » disait Platon. Rien ne caractérise mieux les recommandations des rapporteurs.

Soumettre l'accès aux droits et la satisfaction des besoins des usagers consiste à renier déontologiquement, en quelque sorte, l'essence même de leur fonction. Un diktat de l'économie sur le social que nul travailleur social ne saurait accepter.

Ces jugements subjectifs sont pourtant assénés et publiés sous le sceau du CSTS : « les professionnels agissent avec incohérence dans le travail des situations ayant des conséquences néfastes » (écrit tel quel dans le rapport) et que « l'usager n'est pas au cœur de l'activité » et est laissé pour compte.

La Commission Professionnelle FORCE OUVRIERE considère ces allégations comme la mise en cause fondamentale des qualifications et des fonctions des Travailleurs Sociaux.

Elle dénonce de telles allégations dont les auteurs prétendent qu'elles auraient été exprimées au sein de « groupes régionaux », auxquels des professionnels du secteur auraient, paraît-il assisté, en leur seul nom.

V - Associer les organisations syndicales et les représentants des usagers à la cogestion de la crise au nom du réalisme économique

Car c'est au nom du « réalisme économique » et des contraintes financières, justifiant la réduction des dépenses publiques imposées par le Pacte de responsabilité, la Loi Macron et le projet de loi de modernisation de la santé, que les orientations proposées tentent d'associer les organisations syndicales des professionnels, les usagers et leurs représentants, pour qu'ils renoncent à leurs revendications et participent à la réduction des dépenses sociales.

Pour cela, il est même proposé d'associer les usagers à la cogestion de la crise qui les prive de la plénitude de leurs droits. Ainsi, le rapport recommande de les associer à l'élaboration des politiques publiques dans le cadre même des restrictions budgétaires massives imposées par les directives européennes dont on sait les drames qu'elles provoquent en Grèce, en Espagne, en Italie, au Portugal, en Irlande…

Les auteurs privilégient implicitement l'adaptation aux contraintes économiques définies comme l'enjeu actuel de la performance financière, au détriment de la « performance » sociale mesurable au respect des droits des citoyens à la santé, à l'éducation et à la solidarité sur tout le territoire de la nation, en réponse aux besoins des usagers.

Le projet de refonte des diplômes, élaboré à la demande du premier ministre, concourt à une perception erronée du Travail Social et participe d'une volonté de destruction des professions existantes et des diplômes qui les légitiment, livrant ainsi le secteur sanitaire, social et médico-social à une refonte visant la polyvalence et la « légalisation » des missions de faisant fonction au détriment des formations généralistes existantes.

VI - A la source de la tentative de légitimation du déni des droits : « il n'est plus question de baliser le chemin de l'accompagnement apriori : le travail social doit laisser la personne aidée se promener le long du fil sinueux de ses pensées, ses désirs et de ses aspirations… »

Le projet de contre-réforme des diplômes d'état s'appuie sur la partie du rapport des groupes de travail du CSTS affichant une volonté de modification fondamentale des missions des Travailleurs Sociaux.

Le changement suggéré est radical pour les exercices professionnels. Jugeons-en : « il n'est plus question de baliser le chemin de l'accompagnement apriori : le travail social doit laisser la personne aidée se promener le long du fil sinueux de ses pensées, ses désirs et de ses aspirations… ».

En substance, les Travailleurs Sociaux n'ont plus pour mission la restauration des droits, la recherche de réponse adaptée aux besoins éducatifs, thérapeutiques et sociaux des enfants, adolescents et adultes. Il s'agirait donc de ne plus accompagner, aider et soigner, mais de « laisser la personne se promener au fil de ses pensées… ». Cette approche constitue la déclinaison purement gestionnaire du social : ne plus prendre en compte celles et ceux qui sont en voie d'exclusion des droits.

Ce changement de paradigme dans les missions et fonctions du Travailleur Social et les fondements de la République qui se doit de garantir les mêmes droits pour tous, modifie totalement l'exercice des missions, car la situation de vulnérabilité des enfants, adolescents, adultes, familles bénéficiant d'une aide éducative et sociale n'impliquerait plus un accompagnement clinique tenant compte des besoins de chaque personne pour dégager une action adaptée à chacun dans un continuum de la réponse sociale.

Dès lors, nul besoin de compétences cliniques acquises dans le processus de formation pour accompagner l'usager. Pour les experts du rapport, la finalité du Travail Social n'est plus là !

Le rapport du CSTS, pour remettre en cause la formation clinique des Travailleurs Sociaux, clarifie l'objectif visé Il s'agit de ne plus « donner une priorité à une approche individuelle au nom d'une conception étroite de la clinique psychologisante ».

En somme, il convient de réduire le coût de la prise en charge individuelle jugée trop coûteuse… Toujours trop coûteuse pour les dépenses publiques dont les directives européennes exigent la baisse.

Cette préconisation forme injonction faite aux professionnels de ne plus exercer la profession pour laquelle ils sont qualifiés.

Désormais disqualifiés par les auteurs des rapports, les professionnels se voient contester les réponses apportées aux besoins des publics non du fait de l'insuffisance de moyens (suppressions d'établissements et services, suppressions de places dans les institutions spécialisées, insuffisance de places dans le secteur de la psychiatrie infanto-juvénile, moyens budgétaires en baisse, suppression de postes...).

Pas un mot dans les orientations proposées pour « l'avenir du travail social » sur la baisse des moyens. La responsabilité incomberait aux professionnels qualifiés dont les auteurs observent que la confrontation à la réalité de l'intervention « peut néanmoins placer le professionnel face à des lacunes, des incomplétudes ou simplement son ignorance quant au chemin à prendre ».

Le Céreq (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications) accompagne ces velléités de transformation du Travail Social par la publication de son rapport d'étude intitulé « la fabrique des cadres au sein des organisations du travail social » (www.cereq.fr). Il place « les évolutions professionnelles au centre des transformations des politiques publiques et des modes de financement des secteurs social et médico-social ».

Si le Céreq se félicite de constater la volonté de certaines structures sociales et médico-sociales à « s'intéresser progressivement aux pratiques de management des ressources humaines en entreprise », il en préconise la généralisation en précisant que « l'enjeu réside ni plus ni moins dans la capacité des structures à fabriquer un nouveau modèle de management qui est en mesure d'emprunter… au secteur marchand ».

Les membres de la Commission Nationale FO se disent consternés par la violence des attaques portées à l'encontre de toutes les professions du Travail Social, des institutions et au final des usagers. Ils s'opposent fermement au constat de prétendus experts et aux propositions qu'ils tentent d'imposer par la remise en cause des qualifications du Travail Social.

VII - FORCE OUVRIERE demande à la Ministre des Affaires Sociales de renoncer au projet de remise en cause des diplômes d'état

C'est-ce qu'ont exigé FO et la CGT lors de la Commission Professionnelle Consultative du Travail Social et de l'intervention sociale à la ministre des Affaires Sociales et de la Santé, le 25 juin 2015 et réitéré lors de celle du 22 septembre, dans une déclaration liminaire.

Les projets présentés par le groupe de travail du CSTS et de la CPC remettent en cause les Diplômes d'Etat du Travail Social.

Ils en programment la disparition au profit d'un diplôme unique par niveau de qualification, la formation étant alors articulée autour d'un socle commun par niveau de spécialisations et de parcours optionnels.

Pour les diplômes de niveau III, cette contre-réforme amènerait à une formation amputée visant l'appauvrissement des qualifications et la perte de leur haut niveau de diplômes post bac (bac +3), mettant un terme à la prise en compte de la légitime revendication de leur classement au niveau licence (niveau II) et aux revalorisations statutaires et conventionnelles qui en sont le corollaire.

Car au-delà, de nouvelles recommandations accompagnent cette mise en cause des qualifications du Travail Social par l'incitation à de « nouvelles pratiques » à emprunter au secteur marchand.

Les enjeux de la formation traduisent la conception des politiques sociales à l'égard des personnes vulnérables bénéficiaires.

Les Travailleurs Sociaux exercent leurs missions pour permettre aux personnes en situation de vulnérabilité d'obtenir une place digne dans le corps social par la reconnaissance et le respect de leurs droits républicains et non pour les renvoyer à une responsabilité individuelle de leur situation, qui justifierait la remise en cause de leurs droits.

Polyvalence et décloisonnement projettent la poursuite de la réduction des moyens alloués à la solidarité et à l'éducation spécialisée. Les nouvelles formes de qualification s'étendent elles-mêmes bien au-delà du secteur sanitaire, social et médico-social.

La secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de lutte contre les exclusions – Ségolène Neuville - déclarait le 18 février dernier considérer qu'« au cœur du Travail Social, les formations doivent être aussi, le cas échéant, plus transversales et suivies en commun avec des professionnels d'autres secteurs – des forces de sécurité (police, gendarmerie ou de la justice ».
Ce nouveau profil des formations met en cause les fondamentaux de la formation clinique auprès des usagers qui place la relation de confiance au cœur de la relation d'aide.

Mais sans doute entrevoit-elle là les nouvelles perspectives de valorisation et d'avenir du Travail Social et pour « travailler sur la redynamisation de la filière » afin de la rendre plus attractive.

VII – La réforme territoriale, l'autre volet financier de remise en cause des emplois, des diplômes d'Etat et des qualifications nationales

La loi Raffarin de 2004 (Acte II de la décentralisation) a transféré aux régions la politique de formation des Travailleurs Sociaux, relevant désormais de la compétence du Conseil Régional.

A ce jour, les étudiants en Travail Social voient leur formation menacée par l'absence de financement par l'Etat de la gratification des stages. Les difficultés à trouver des terrains de stage les difficultés à trouver des terrains de stage, dues au manque de budgétisation des gratifications, provoquent l'engorgement de ces terrains par des étudiants en stages courts. Elles provoquent l'impossibilité de suivre la formation pour un grand nombre, hypothéquant ainsi leur présentation aux épreuves de qualification.

Les fortes contraintes budgétaires et l'insuffisance des dotations publiques conduisent les établissements à orienter leurs ressources vers leurs premières missions d'accompagnement et prise en charge des usagers.

L'alternance est un élément structurel et incontournable de la formation.
La formation en alternance permet une confrontation aux réalités du terrain par des stages permettant l'expérimentation et le positionnement socio-éducatif dans les dimensions psychiques et sociales. L'expérience formative sur le lieu d'exercice clinique favorise une pratique impliquée nécessaire au questionnement et au développement du sens critique dans les espaces de formation théorique.

FORCE OUVRIERE réclame le financement par l'Etat des gratifications des étudiants en stage par la création d'une ligne budgétaire pérenne obligatoire, dans le budget des établissements.

De même, il n'y aura, pour les professionnels exerçant en sites qualifiants et accompagnant les étudiants, dans le cadre de l'alternance intégrative, où ils sont appelés à participer de la certification sans aucun temps pédagogique budgétisé pour les tutorer, aucun allègement des charges de travail et aucun financement pour cette fonction pédagogique spécifique.

FORCE OUVRIERE réclame un véritable statut pour les professionnels exerçant une fonction pédagogique d'accueil des étudiants et de participation à l'évaluation et à la délivrance de la qualification (temps pédagogique spécifique quantifié intégré aux statuts et conventions, décharge d'activité effective et rémunération indiciaire).

Aujourd'hui, une multiplicité de métiers « locaux » se développe hors du cadre national des diplômes introduisant davantage de précarité et de faibles niveaux de rémunération.

Exemple : le Conseil Départemental de l'Oise a créé des emplois, dans le cadre précaire des emplois d'avenir, exerçant des fonctions d'animateur en gérontologie (ASH 06 mars 2015) dénommés « visiteurs de convivialité » auprès de personnes vulnérables. Le profil de ces emplois « personnes prêtes à donner d'elles-mêmes, à s'investir et capables de faire face à des situations parfois éprouvantes ». 75 personnes ont été recrutées en 2013, dont le montant global des rémunérations équivaut à 40 places en EHPAD. Et la durée des contrats est limitée à 36 mois sans aucun espoir de titularisation au sein de la collectivité départementale.

Pourtant, les personnes âgées maintenues au domicile présentent des niveaux de dépendance et perte d'autonomie assez élevés (GIR 4 à 2) nécessitant une prise en charge médico-sociale spécialisée inscrite

dans une certaine continuité, alors qu'ici, une seule intervention par semaine est financée. C'est ce qui est dénommé « EHPAD hors les murs » géré par le Conseil Départemental.

Pour finir, il est bon de rappeler que dans le combat que nous menons contre la mise en œuvre de cette politique de casse annoncée des diplômes d'Etat reconnus aussi bien dans la Fonction Publique que dans les conventions collectives du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, **FORCE OUVRIERE continue d'appeler les Travailleurs Sociaux du secteur Public et du secteur Privé à la rejoindre et à préparer la mobilisation par la grève générale interprofessionnelle, POUR :**

- **Le retrait du pacte de responsabilité et des mesures d'austérité,**
- **L'abandon des lois de réforme territoriale, de la loi HPST, du projet de loi Touraine dit de modernisation de la santé, des propositions avancées pour les états généraux du Travail Social,**
- **La défense des diplômes d'Etat du Travail Social et le retrait des projets de remise en cause,**
- **L'augmentation immédiate des salaires, des valeurs du point et de la valeur du point d'indice,**
- **La revalorisation des grilles indiciaires de la Fonction Publique, de l'ensemble des corps et grades jusqu'au niveau I. L'accès à la catégorie A pour les diplômes post bac, au niveau III pour les diplômes de niveau IV et niveau IV pour les diplômes de niveau V,**
- **Le maintien et l'amélioration des droits conventionnels (CCNT du 15 mars 1966, de 1951, etc.) et statutaires (respect du Statut de la Fonction Publique),**
- **L'arrêt immédiat de toutes les formes de précarité statutaire et conventionnelle par l'octroi des moyens budgétaires nécessaires aux missions des Travailleurs Sociaux.**

Jean Philippe BOYE
Représentant FORCE OUVRIERE à la CPC

Adéis, le partenaire “protection sociale” des BRANCHES PROFESSIONNELLES !

- Proposer aux partenaires sociaux une couverture santé et prévoyance de qualité
- Innover pour des actions de solidarité et de prévention
- Décrypter l'actualité pour une information simplifiée

ÉCONOMIE SOCIALE, MÉDICO-SOCIAL & ENSEIGNEMENT

AGRICULTURE, INDUSTRIES & TRANSPORT

COMMERCE & SERVICES

290 M€ de cotisations
67 accords conventionnels suivis
975 000 salariés couverts

www.adeis-branches.fr

Suivez-nous sur Twitter @AdeisBranches

adéis
Pour les branches professionnelles

APICIL CIPREV Humanis Ipsec

LES DÉCLARATIONS, COMMUNIQUÉS ET COURRIER ÉDITÉS RELATIFS AU RAPPORT BOURGUIGNON ENTRE LE 5 MARS 2015 ET LE 30 SEPTEMBRE 2015

DECLARATION FO
à la Commission Professionnelle Consultative
Groupe de Travail sur le Niveau V

Paris, le 5 mars 2015

Depuis plusieurs mois, le groupe de travail sur le niveau V présente l'avancement de ses travaux.

Durant toute cette période, FO n'a cessé d'attirer l'attention de la Commission Paritaire Consultative du Travail Social et de l'Intervention Sociale sur le fait que :

1°) cette réforme fait double emploi avec le chantier de l'architecture future des diplômes du Travail Social (du niveau V au niveau I).

2°) la mise en œuvre des référentiels de compétence et de certification présentés correspond en partie plus à un niveau IV qu'à un niveau V et que nous n'acceptons pas la dévalorisation du niveau IV.

3°) le tronc commun du diplôme et les spécialisations ne permettront aucunement au professionnel d'effectuer toutes les fonctions décrites : paramédicales, éducatives et sociales, et participent à une forme de glissement de tâches.

4°) des compétences médicales et paramédicales ne relèvent en aucun cas du ressort de ce diplôme.

5°) des conséquences en matière de rémunérations devront être le corollaire de la transformation de ces certifications de niveau V le cas échéant, et que les nouveaux métiers ainsi créés devront être impérativement intégrés à une revalorisation des grilles de salaire des conventions collectives et des grilles indiciaires de la Fonction Publique

Pour ces raisons, FO ne validera pas les travaux de ce groupe de travail de la Commission Paritaire Consultative.

Force Ouvrière
141 avenue du Maine
75014 Paris

COMMUNIQUÉ FO/CGT
au Conseil Supérieur du Travail Social
sur les États Généraux duTravail Social

Paris, le 5 mars 2015

Pour FO et la CGT, les rapports remis par les groupes de travail aux ministres de tutelle concernés dans le cadre des Etats Généraux du Travail Social, annoncés pour la fin du 2e semestre 2015 visent à transformer radicalement le travail social, tant dans sa substance et sa finalité, qu'en moyens humains pour l'exercer.

Le constat qui consiste à dire qu'aujourd'hui, le travail social ne serait plus adapté aux besoins de la population, que le travail des professionnels ne répondrait plus aux besoins des publics dont ils s'occupent, que la formation qu'ils ont reçue et les diplômes nationaux qui leur ont été délivrés, ne sont pas adaptés, que, ainsi que l'expose un des rapports, « les professionnels agissent avec incohérence dans le travail des situations a des conséquences néfastes » et que « l'usager n'est pas au cœur de l'activité et est laissé pour compte », constitue pour la CGT et FO une mise en cause fondamentale des qualifications et des fonctions des travailleurs sociaux.

FO et la CGT se demandent comment de telles affirmations ont pu apparaître au sein des travaux des groupes régionaux, auxquels les professionnels du secteur auraient, paraît-il, assisté.

La refonte du diplôme concourt à cette perception erronée du travail social et participe à la casse des diplômes existants, laissant ainsi le secteur à l'abandon d'une formation visant la polyvalence, et des missions de faisants-fonctions, au détriment de formations généralistes.

Dans un contexte général de réduction des dépenses publiques et des crédits infléchissant les orientations actuelles des politiques sociales, FO et la CGT ne voient pas comment un tel dispositif axé sur des glissements de spécialisations pourrait mener à la prise en charge efficace des publics concernés.

En conséquence, les syndicats FO et la CGT s'opposent fermement au constat exprimé dans les rapports et aux propositions qui y sont formulées.

CGT
263, rue de Paris - case 536
93515 Montreuil Cedex

Force Ouvrière
141 avenue du Maine
75014 Paris

DECLARATION FORCE OUVRIERE SUITE A LA PUBLICATION DU RAPPORT BOURGUIGNON A LA COMMISSION PARITAIRE CONSULTATIVE DU 22/09/15

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord, le rapport de Mme BOURGUIGNON prend en considération la nécessité posée par les professionnels et notre organisation FO en particulier, d'un positionnement du gouvernement sur le travail social, au regard des difficultés rencontrées par ce secteur d'activité. Ce constat met en évidence l'impérieuse nécessité de doter ce secteur des moyens matériels, financiers et humains nécessaires aux objectifs et missions qui lui sont assignés.

Cependant, en dépit du travail documenté qui le constitue, il soulève pour nous de nombreux points d'interrogation en particulier en ce qui concerne l'architecture des diplômes, pour lesquels il semble que les troncs communs dont on ne connaît pas le dimensionnement a taille, nous laissent inquiets sur le caractère générique des métiers du social et du médico-social.

FORCE OUVRIERE sera particulièrement attentive sur les mesures de revalorisation attendues par la profession et tout particulièrement le reclassement des diplômes de niveau V, IV et III, qui seront proposés.

Nous rappelons le vote négatif de FO et CGT sur le projet adopté par la majorité de la CPC relatif à la mise en cause des diplômes d'état (déclaration à la CPC de mars).

Même si le rapport évoque un éventuel reclassement des diplômes de niveau 3 en niveau 2, il ne précise aucun moyen budgétaire dédié, ni aucun calendrier précis.

Il n'apporte pas non plus de réponse budgétaire pour des missions qui manquent cruellement de financement dans tous les métiers du champ où les Travailleurs Sociaux sont en nombre insuffisant.

Notre crainte se cristallise aussi sur une transformation des diplômes du Travail Social vers l'employabilité pour développer la polyvalence et diminuer le coût du travail, dans un contexte de réduction des dépenses publiques et sociales, où le déploiement d'actions toujours plus nombreuses avec moins de moyens se généralise, notamment à travers le pacte de responsabilité dont nous demandons le retrait, au même titre que toutes les mesures d'austérité.

La révision des politiques publiques en matière de social conduit au constat d'une montée exponentielle des suppressions de postes, alors que nos métiers se complètent de par leurs statuts particuliers et leurs spécialisations.

En ce qui concerne la formation continue des Travailleurs Sociaux souhaitée dans le rapport, elle reste un vœu pieux dans la mesure où l'accord sur la formation professionnelle dans le secteur associatif à but non lucratif vient d'être révisé, avec une baisse importante des moyens qui lui sont dévolus.

FO ne peut qu'être vigilante sur la qualité des formations des Travailleurs Sociaux, des modalités d'accès aux établissements de formation en nombre et en places suffisants, ainsi que sur les lieux d'accueil des stagiaires qui font aujourd'hui cruellement défaut, faute de financement pour la « gratification » des stagiaires, contrevenant, dans les faits, à la loi du 22/07/13.

Nous espérons enfin, que le rôle de l'Etat qui est requis dans les dernières propositions sera effectif pour le maintien du cadre national des diplômes d'Etat, et non un effet d'annonce en ce qui concerne l'implication des administrations de l'Etat et de leur coordination dans un éventuel comité interministériel du travail social.

Pour toutes ces raisons, FO sera d'une grande vigilance sur les réponses que les travailleurs sociaux sont en droit d'attendre.

Aussi, FO réitère sa demande d'ouverture de négociation sur la base des revendications des personnels du Travail Social du secteur public et du privé, au regard des observations formulées par notre organisation dans cette déclaration.

Paris, le 22 septembre 2015

A Madame Brigitte BOURGUIGNON
Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
Bureau des professions sociales
Sous-direction des professions sociales, de l'emploi et des territoires
Service des politiques d'appui
10-18 place des cinq martyrs du lycée Buffon
75014 Paris

Paris, le 25 septembre 2015

Objet : Rectification au rapport « reconnaître et valoriser le travail social »

Madame la rapporteur,

Nos Fédérations FORCE OUVRIÈRE de l'Action Sociale et des Services Publics et de Santé vous remercient pour nous avoir conviés à une audition, le 10 juin 2015, préalablement à la publication de votre rapport. Cet entretien nous a permis de vous présenter nos positions et revendications pour les personnels sociaux et d'évoquer l'avenir du travail social.

Votre rapport « reconnaître et valoriser le travail social » remis au Premier ministre a retenu toute notre attention et appelle des réserves de notre part.

Nous notons par ailleurs une confusion rédactionnelle apparue en page 31 où vous attribuez à notre organisation une position développée par une autre organisation syndicale en indiquant : « FO affiche une position ouverte à un travail sur la définition et le périmètre du concept, au motif qu'il permettrait d'acquérir une culture interprofessionnelle ».

Nous vous communiquons en annexe les deux motions déposées par FO et la CGT lors de la CPC du mois de mars, rappelant notre totale opposition à une remise en cause des diplômes spécialisés fondant l'existence du travail social.

Vous nous aviez annoncé lors de notre entrevue l'envoi préalable de la partie du rapport relative à notre audition afin de vous faire un retour sur la fidélité du rapport à l'expression de notre position.

Comme cela n'a pas été le cas, nous nous permettons, à postériori d'en solliciter la rectification.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Pascal CORBEX
Secrétaire général de la FNAS/FO

Didier BERNUS
Secrétaire Général de la FSPS/FO

RAPPORT BOURGUIGNON

FO dit non à toute remise en cause des diplômes d'Etat et de leur spécificité

Les Fédérations FORCE OUVRIÈRE de l'Action Sociale et des Services Publics et de Santé revendiquent depuis plusieurs années auprès des Ministère des Affaires Sociales et de la Fonction Publique, la prise en considération de la nécessaire revalorisation des salaires et des carrières des travailleurs sociaux exerçant dans le secteur privé associatif et dans les trois versants de la Fonction Publique (Hospitalière, Territoriale et de l'Etat). C'est ce qu'a rappelé une délégation de ces deux Fédérations FO, lors de la rencontre avec le Cabinet de Mme Ségolène NEUVILLE, le 24 septembre 2015.

Avec d'autres organisations syndicales, FO agit aux côtés des personnels du secteur pour une réelle attractivité des professions du Travail Social.

Pour FO cela passe par :

- une augmentation générale des salaires (augmentation du point d'indice de la Fonction Publique, des valeurs du point du secteur privé associatif),
- la revalorisation des carrières, l'intégration des primes dans le traitement de base, la création de postes statutaires et conventionnels correspondant aux besoins des publics aidés,
- des moyens budgétaires nécessaires aux exercices professionnels, impliquant un renoncement aux mesures de réduction drastiques des dépenses publiques initiées notamment par le pacte de responsabilité,
- le maintien des 14 diplômes spécialisés correspondant aux statuts particuliers des personnels sociaux et éducatifs, opposition à toute polyvalence,
- l'intégration des titulaires de diplômes de niveau III à la catégorie A. Pour les diplômes de niveau IV, nous réclamons l'accès au deuxième grade du B NES pour les corps et cadres d'emploi relevant de la Fonction Publique,
- la revalorisation de chaque niveau de diplôme dans toutes les Conventions Collectives pour le secteur privé associatif à but non lucratif,
- les créations des lits et places nécessaires, ainsi que le renforcement des effectifs,
- la défense des conventions collectives et des Statuts

Attention danger avec la « réingénierie » des formations du travail social !

La Commission Professionnelle Consultative du Travail Social et de l'Intervention Sociale a émis un avis favorable aux propositions ministérielles, soutenus part les employeurs publics et privés et l'association des centres de formation regroupés au sein de l'UNAFORIS. Ces propositions qui mettent en cause les diplômes nationaux actuels sont largement rejetées par les professionnels. Les représentants FO et CGT, siégeant au sein de la CPC, ont déposé plusieurs motions d'opposition à cette remise en cause.
Lors de notre rencontre avec le Cabinet de Mme Ségolène NEUVILLE, le 24 septembre 2015, FO a demandé que soit abandonnée toute idée de disparition des diplômes spécialisés au profit de la polyvalence par la mise en place d'un socle commun.

Clarifier les revendications et préparer le rapport de force !

Force Ouvrière a pris l'initiative d'Etats Généraux des Salariés en Résistance qui se tiendront le 27 octobre 2015 au siège de la Confédération FORCE OUVRIÈRE, afin de préparer la mobilisation :

- Contre le pacte de responsabilité et la baisse des dépenses publiques et sociales.
- Contre le projet de loi Touraine.
- Pour la défense du secteur du travail social.
- Pour donner un écho aux revendications précises afin de préserver les acquis conventionnels et statutaires obtenus dans le secteur du travail social et déboucher sur l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des salaires.

Paris le 30/09/15

PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE SERVICES, VOUS PASSEZ TOUT VOTRE TEMPS À PRENDRE SOIN DES AUTRES.

ET VOUS ? QUI PREND SOIN DE VOUS ?

WWS WORLDWIDE PARIS – Crédits photo : Getty Images.

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLESIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

SYNTHESE DU RAPPORT BOURGUIGNON

L'introduction du rapport retrace la genèse de ce travail, et les différentes étapes qui ont jalonné la réflexion sur la refonte des diplômes en travail social, notamment les Etats généraux du travail social (EGTS). Or une des propositions retenues, la réarchitecture des diplômes selon le principe « un diplôme par niveau », a mené à l'émergence d'une désapprobation dans le champ du travail social. D'où une mission de concertation à l'origine dudit rapport.

Une concertation a donc eu lieu, permettant de réfléchir et de relever collectivement les nouveaux enjeux du travail social évoqués dans l'introduction (répondre aux nouveaux besoins sur les territoires, revaloriser le travail social et apporter des réponses à l'usure professionnelle, décloisonner le système des formations).

Le rapport présente donc d'abord un état des lieux synthétique, puis un ensemble d'éléments susceptibles de faire consensus sur le sujet de la formation en travail social.

Première partie :

« Le constat partagé des profondes mutations économiques, sociales et sociétales et de leurs impacts sur l'action sociale, justifie de réinterroger les formations et les pratiques de travail social ».

Partant d'un constat qui semble partagé, il est nécessaire de réinterroger les formations, car « le travail social subit une crise protéiforme... [qui] se traduit par un sentiment de perte de sens des missions ». Si les innovations et les initiatives existent, le travail social reste « un monde professionnel assez peu connu », ce qui contraste avec la médiatisation importante des problématiques qu'il traite et dont il a la charge.

Reprenant une formule choc du rapport sur la gouvernance des politiques de solidarité, le rapport affirme : « addicte aux dispositifs, l'action sociale est fatiguée ». (page 7)

Les usagers se verraient offrir une gamme de « prestations », les travailleurs sociaux se retrouvant confinés « dans l'instruction des demandes d'accès aux dispositifs ». Une logique d'empilement (de dispositifs, de programmes, et de prestations) serait à l'œuvre, ainsi que de ciblage, avec une « technicisation croissante des interventions ».

Enfin, une injonction d'efficience complèterait le panorama décidément bien sombre, injonction transformant l'activité (évaluation, bureaucratisation, raccourcissement des délais...), relayée par « l'ensemble de la chaine managériale et politique », aboutissant ainsi à cette perte de sens pour les travailleurs sociaux de terrain.

Le rapport met ensuite en avant le fait que les mutations de notre société (la massification des problèmes économiques et sociaux entre autres) conduisent « à sortir du modèle de l'aide individualisée », pour aller « vers une intervention sociale plus collective et territoriale ».

Il serait notamment nécessaire de « modifier les catégories usuelles du travail social », le développement social (entendu comme une approche territoriale) et le travail collectif constituant de nouveaux axes de travail adaptés à ce défi que représentent les changements sociétaux à l'œuvre.

Il invite également à prendre en compte les risques psychosociaux (la souffrance au travail) pour les travailleurs sociaux soumis à de nouvelles tensions dans leur activité. Et de citer l'exemple des ASS, « instrumentalisées » au travers de demandes de nature financières liées à l'urgence sociale.

Le rapport précise que les auditions ont mis en lumière de façon massive le sentiment d'impuissance qui découle parfois des « injonctions paradoxales aiguës » que constituent les tensions internes au secteur (contrôle social et émancipation, gestion des dispositifs et innovation sociale, assistance et autonomie, intervention sectorielle et approche territoriale, l'individuel et le collectif...). Dans un contexte plutôt négatif par ailleurs quant à la perception de l'Etat providence dans notre pays.

Ce qui pose la question de la définition du travail social, qui peine à être formulée, qui plus est de façon positive, et de ce point de vue, le rapport n'échappe pas à cette dynamique en mettant en avant « les problèmes matériels et relationnels » des usagers...

Le rapport Bourguignon propose donc au passage de reprendre la définition de l'association internationale des écoles en travail social (IASSW) et de l'inscrire dans le Code de l'action sociale et de la famille.

Le travail social est une pratique professionnelle et une discipline. Il promeut le changement et le développement social, la cohésion sociale, le pouvoir d'agir et la libération des personnes. Les principes de justice sociale, de droits de la personne, de responsabilité sociale collective et de respect des diversités sont au cœur du travail social. Etayé par les théories du travail social, des sciences sociales, des sciences humaines et des connaissances autochtones, le travail social encourage les personnes et les structures à relever les défis de la vie et agit pour améliorer le bien-être de tous.

Le rapport pointe ensuite l'absence de « texte fondateur », du moins significatif, depuis l'adresse aux travailleurs sociaux de Nicole Questiaux en 1982.

Les attentes de la société par rapport au travail social n'étant plus identifiées, un nouveau texte permettrait d'adresser un message politique aux travailleurs sociaux. Un texte, donnant à voir un projet politique nouveau pour refonder le champ en portant des ambitions en phase avec la société actuelle.

Du côté des employeurs, on pointe " les difficultés de lisibilité du secteur » en matière de diplômes, le manque d'attractivité du secteur, les difficultés de positionnement de certains travailleurs sociaux au sein des collectivités locales et territoriales notamment.

Du point de vue des personnes accompagnées, « le morcellement et le cloisonnement du travail social » sont pointés du doigt. Ceci étant synonyme d'éprouvement pour les personnes dans leurs démarches, en lien avec la complexité croissante, l'empilement des dispositifs, le fonctionnement parfois « bureaucratique des politiques sociales ».

En réponse, le rapport invite à « articuler accompagnement individuel, développement social et travail collectif ». Notamment afin de « faciliter l'accès aux droits et de garantir le droit à un accompagnement sans rupture ». Pour ce faire, « l'action publique doit donc reconnaître et favoriser l'autonomie des professionnels et des organisations ».

Extrait du rapport : « Reconnaître et faciliter le pouvoir d'agir des travailleurs sociaux, valoriser leurs initiatives constitue un levier pour se réapproprier une action qui fait sens. Encourager de telles démarches suppose, de la part des responsables politiques et administratifs, une forme de lâcher-prise et passe par la mise en place de cadres et d'espaces soustraits à une vision étroite de l'accountability[1] ».

Le rapport appelle également de ses vœux un « choc de simplification » comparable à celui engagé en direction des entreprises, il n'y a pas si longtemps. Il s'agit ici de simplifier l'accès aux droits, mais également d'avoir une approche intégrée (coordonnée) de l'accueil des usagers, voire de désigner un référent de parcours de la personne. Par ailleurs, il importe de favoriser l'évolution de posture des professionnels, du « faire pour » au « faire avec », en concevant comme complémentaires les approches individuelles et collectives.

Concernant la formation (initiale et continue), il s'agit donc de tirer les conclusions de ce qui a été dit précédemment, et en premier lieu de viser le développement d'une « orientation complémentaire du travail social et du système de formation, qui est appelée à investir les enjeux de cohésion sociale, à l'échelle des territoires ».

Il est relevé, de ce point de vue, une insuffisance de la formation à l'intervention collective (en formation continue), notamment pour les cadres. L'enjeu est donc de « former et qualifier le travail social aux interventions collectives et aux méthodes mobilisant l'environnement social » (aptitude à l'animation collective, à la résolution des conflits, au repérage et au renforcement chez autrui des compétences, en lien avec des concepts et des notions comme l'empowerment[2], le « community organizing [3]», la coformation par le croisement des savoirs, les conférences familiales, les cliniques de concertations...).
Le rapport pointe aussi l'importance de la « culture de la coopération » et de la méthodologie du « savoir coopérer » qu'il apparaît essentiel de transmettre aux étudiants.

Deuxième partie :

La question est : faut-il modifier la structure des formations sociales actuelles dans la perspective d'un accompagnement de qualité des publics ?

Le rapport rappelle ici le projet de la CPC (commission professionnelle consultative du travail social) dont il pointe la responsabilité dans la crispation du secteur. Cette commission « avait mandat de conduire une réflexion de cadrage pour la nouvelle architecture des diplômes du travail social ». La proposition de la CPC s'articule en quatre axes :

- un seul diplôme par niveau (I à V)
- l'identification à chaque niveau d'un socle commun de compétences
- le développement de spécialités et de parcours optionnels complétant les socles
- l'articulation des niveaux I et II avec le système LMD.

[1] Accountability : responsabilité, fait de répondre de ses actes
[2] Empowerment : appropriation, implication, responsabilisation des individus
[3] Community organizing : désigne une grande variété de formes d'organisations collectives à l'échelle locale visant la participation ds citoyens à la vie de leur communauté